

MOUVEMENT 2024

**APPEL À CANDIDATURE POUR POSTE SPÉCIFIQUE
DONNANT LIEU À COMMISSION D'ENTRETIEN**

Dispositif pédagogique « classes dédoublées » GS / CP / CE1

Retour des candidatures pour le 28 janvier 2024, délai de rigueur

Commissions d'entretiens prévues les mercredis 13, 20 et 27 mars 2024 (des dates supplémentaires pourront être ajoutées au regard du nombre de candidats)

Pour combattre la difficulté scolaire, le choix a été fait de soutenir les élèves les plus fragiles dès les premières années. Cela se traduit par le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et en REP+.

L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est 100 % de réussite en CP et CE1 ; en garantissant pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Missions de l'enseignant :

L'enseignant qui occupe un poste en classe dédoublée, s'inscrit pleinement dans un projet spécifique intégré au projet d'école sous la responsabilité de l'EN. Il convient ainsi d'ajuster pratique pédagogique et posture professionnelle au service d'un groupe réduit et d'assurer l'acquisition des compétences en ayant une pédagogie personnalisée.

Le poste d'enseignant en classe dédoublée vise à prendre en compte la diversité des élèves. Le professeur des écoles qui exerce ses missions dans une classe dédoublée favorisera la mise en œuvre, avec un effectif réduit, de situations pédagogiques répondant au mieux à des difficultés que pourraient rencontrer les élèves dans la construction des apprentissages fondamentaux.

Un travail de concertation en conseils de cycle devra favoriser une continuité effective des apprentissages tout au long de la scolarité de l'élève et plus particulièrement entre le cycle 1 et le cycle 2. L'enseignant en classe dédoublée s'engagera aux côtés des équipes dans des actions pédagogiques innovantes. Il intégrera les actions de formation départementales et bénéficiera des accompagnements de circonscription qui permettent de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour une meilleure efficacité des apprentissages des élèves.

Compétences attendues :

- Maîtriser l'enseignement du langage oral et écrit ;
- Maîtriser les démarches d'apprentissage de lecture, écriture et mathématiques ;
- Mettre en œuvre une pédagogie explicite et différenciée, adaptée aux besoins de chaque élève ;
- Exploiter les résultats aux évaluations et les utiliser dans la conception de dispositifs adaptés pour un suivi renforcé des élèves ;
- Savoir analyser les erreurs dans les productions des élèves et concevoir des dispositifs adaptés à chaque élève ;
- S'inscrire dans un projet d'évolution de ses pratiques professionnelles afin de les adapter au dispositif pédagogique de classes dédoublées ;
- Travailler efficacement en équipe pour contribuer à l'évolution des pratiques scolaires.

Avec en transversalité l'utilisation des outils numériques dans le quotidien de la classe et la réalité qu'enseigner à 12 n'est pas enseigner à 24.

Obligations du poste :

- Les fonctions en classe dédoublée sont difficilement conciliables avec l'exercice à temps partiel ;
- Engagement de 3 ans sur le dispositif classe dédoublée, eu égard aux enjeux de formation et d'affermissement des pratiques pédagogiques.

Les enseignants affectés sur un poste en classe dédoublée à titre définitif n'ont pas à répondre à l'appel à candidature. Ils participent au mouvement avec une priorité équivalente à un avis « très favorable » sur l'ensemble des postes de classes dédoublées, tous niveaux confondus.

Les avis obtenus à compter du mouvement 2022 demeurent valables pour le mouvement 2024, sans avoir à répondre à l'appel à candidature.

Pour postuler : remplir l'enquête en ligne et envoyer un CV accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : dSDEN33-DIPER1-MVT@AC-BORDEAUX.FR

RAPPEL :

- pour pouvoir être traités dans le cadre du mouvement, les vœux doivent être saisis par le postulant ; se présenter devant la commission d'entretien ne suffit pas à postuler.